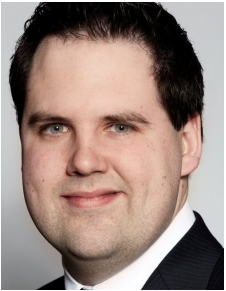


0,7 UFC

Vos processus contractuels sous la loupe de l'Autorité des marchés publics

Formateur:



M^e Jean-Benoît Pouliot
Langlois avocats

Présentation de la formation

Dans un premier temps, la formation permettra aux participants de se familiariser avec les pouvoirs d'enquête et de vérification de l'Autorité des marchés publics (AMP), incluant ceux découlant de l'adoption du projet de loi n° 12. Le participant prendra connaissance des meilleures pratiques à adopter par les organismes municipaux à l'occasion d'une intervention de l'AMP, notamment dans le cadre de la procédure de traitement des plaintes.

Dans un second temps, le formateur présentera des décisions rendues par l'AMP ce qui permettra aux participants de découvrir comment elles peuvent avoir un impact sur les processus contractuels des organismes municipaux.

